

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION DES TAXES 2018

Je soussignée, Diane Dufresne, trésorière et directrice, Service des finances de la Ville de Candiac, donne avis à tous les contribuables de la Ville que :

- le rôle général de perception des taxes municipales pour l'année 2018, aux termes de l'article 503 de la *Loi sur les cités et villes*, a été déposé à mon bureau le 3 janvier 2018;
- nous procéderons à l'envoi des comptes de taxes dans les délais impartis et que ceux-ci seront payables en tout ou en partie selon ce qui est prévu au *Règlement 1395 décrétant les taux de taxes et compensations pour l'année 2018*.

Tout contribuable qui n'aurait pas reçu son compte de taxes est prié de se présenter à l'hôtel de ville où une copie de ce compte lui sera remise.

Donné à Candiac, ce 3 janvier 2018.



Diane Dufresne
Trésorière et directrice
Service des finances